31e ANNÉE (4e SÉRIE) — N° 31 — 5 AOUT 1900

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*Edition complète, *de 10 francs à l'*Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne).

« Ma vocation sociale[1] »

Sommaire. — Avant la Guerre; la captivité; résolutions sociales; après la Commune; un dîner chez Louis Veuillot. — Le Cercle Montparnasse de Maurice Maignen; *Appel aux hommes de bonne volonté* pour la fondation de cercles catholiques d'ouvriers; le secrétariat. — Le Cercle de Belleville; un sermon de Mgr Mermillod. — La collégiale de l'Œuvre; en province; le Congrès de Poitiers présidé par Mgr Pie; les retraites d'Athis; un tour de France; encouragements de Pie IX. — Le pèlerinage à N.-D. de Liesse; dénonciations politiques; la démission.

C'est, à notre avis, le livre le plus intéressant, le plus vécu et le mieux écrit qui ait paru cette année; c'est pourquoi nous lui consacrons une étude à part. Il est en même temps réconfortant, car il montre le chemin social parcouru depuis quarante ans et le magnifique épanouissement d'œuvres vivantes qui alors n'existaient qu'en germe. La Commune a fait réfléchir sur les causes qui ont provoqué nos terribles et cruels bouleversements intérieurs, et aussitôt une pléiade de vaillants catholiques s'est levée, a tendu la main au peuple abusé, et si celui-ci hésite à la prendre, il sait du moins qu'elle est loyale, désintéressée et qu'elle se présente à lui pleine de charité et de justice.

I. — M. de Mun sortit de Saint-Cyr en 1862 et passa les cinq premières années de sa carrière militaire en Algérie, au 3e régiment de chasseurs d'Afrique. Marié en 1867 avec Mlle d'Andlau, il revient en France et tient garnison à Clermont-Ferrand. Là il rencontre pour la première fois sur son chemin une œuvre catholique ouvrière : c'était le Patronage des jeunes gens de cette ville, fondé par la Conférence de Saint-Vincent de Paul.

L'Empire était respectueux de la religion; mais, dominé au fond par ses attaches maçonniques, il faisait la guerre au Pape, et prenait ombrage des entreprises catholiques. Dans une circulaire célèbre, M. de Persigny menaça même l'existence des Conférences de Saint-Vincent de Paul qu'il osait assimiler à la franc-maçonnerie. Pas de congrès, ni de pèlerinages; le curé dans son église et même dans sa sacristie ! L'éducation chrétienne était fort incomplète, les jeunes gens des meilleures familles n'avaient qu'une « notion assez confuse de l'Eglise, de sa doctrine et de son histoire. » Pour le jeune sous-lieutenant la bulle de Pie IX convoquant les évêques en Concile à Rome, fut toute une révélation. Il comprit alors combien demeurait puissante cette autorité qui paraissait vaincue et qui se faisait obéir de tout l'univers.

Quelle belle description des manœuvres au camp de Châlons en 1869, commandées par Bourbaki, de la messe en plein air sur une hauteur où l'on dressait un autel, « à la vue de toutes les troupes, qui, durant l'élévation, présentaient les armes, tandis que les tambours battaient aux champs, que les clairons et les trompettes sonnaient la marche ! » Le prince impérial vint assister à la fête du 15 août. « Il était séduisant, d'une grâce et d'un charme un peu mélancoliques, dans son uniforme de sous-lieutenant des grenadiers de la garde : je reçus de ses mains mon brevet de lieutenant, attendu pendant sept ans... Le camp de 1869 fut comme le dernier rayon que jette avant de s'éteindre le soleil mourant. » L'année 1870 s'ouvrit dans le trouble.

Le Concile du Vatican était rassemblé. La question de l'infaillibilité passionnait les salons. L'influence de Mgr Dupanloup, « le plus fougueux des adversaires de l'infaillibilité, » était dominante dans la famille de Mun. « Je me sentais cependant, par tendance naturelle et peut-être par habitude de la discipline militaire, plus porté vers la simple obéissance. Surtout, j'étais frappé de la place immense que la Papauté tenait dans le monde. »

[1] Ma vocation sociale, par le comte Albert de Mun, de l'Académie française, député du Finistère. *Souvenirs de la fondation de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers (1871-1875).* — Beau vol. in-8 écu de 324 p., 4 f. — Paris, Lethielleux.

La guerre éclate le 15 juillet. Officier d'ordonnance du général de Clérembault, il fait partie de l'armée de Metz. C'est là qu'il retrouve le comte René de la Tour du Pin — aujourd'hui marquis de la Tour du Pin La Charce — entrevu jadis seulement en Algérie. Le 16 août 1870 il le rencontre sur le champ de bataille de Rezonville. Le général de Ladmirault venait de lancer la division Grenier vers la ferme de Greyère. « Son état-major marchait derrière lui, rayonnant d'ardeur et de confiance » ; un obus avait tué le maréchal des logis Henry qui portait son fanion, le capitaine de la Tour du Pin le ramassa. « Au milieu de cette plaine désormais historique et parmi le tumulte des escadrons, du canon et de la fusillade, nos chevaux se trouvèrent côte à côte ; et lui, m'ayant reconnu, abandonnant les rênes, se pencha, le visage radieux, comme pour m'embrasser, en s'écriant : « Allons ! il y aura encore de beaux jours pour la France ! » Ce ne fut qu'un moment, la bataille nous sépara... »

La captivité les réunit à Mayence d'abord, dans le vestibule du bureau du commandant de la place : « Accablé de fatigue, d'humiliation et de douleur, j'attendais mon tour, assis sur un banc. Mon ami parut ; il se jeta dans mes bras. Quelle étreinte, après celle de Rezonville !... Je ne sais plus quels mots il me dit, mais son accent fait encore tressaillir mon cœur. En quelques brèves paroles, sur ce seuil ennemi, il releva mon front courbé, vers l'espoir viril des prochaines régénérations. Dieu commençait son œuvre. »

Internés tous deux à Aix-la-Chapelle, ils s'informent avec anxiété des nouvelles de France. Elles sont désastreuses. Un seul rayon d'espoir et de victoire à Loigny ; puis Paris capitule, la France est à la merci de l'ennemi. Ils se demandent les causes de tant de désastres. « Où est la source du mal ? Où serait celle de la guérison ? »

Un jésuite, le P. Eck, leur remet un ouvrage d'Emile Keller intitulé : *L'Encyclique du 8 déc. 1864 et les Principes de 1789, ou l'Eglise, l'Etat et la Liberté*. C'était l'exposé simple et saisissant de la vérité catholique et de l'erreur révolutionnaire. Pour eux cette doctrine était nouvelle, mais lumineuse. Le même jésuite les présenta au docteur Lingens qui devait bientôt occuper une place brillante au Parlement allemand dans le « Centre » catholique. Avec délicatesse, cet homme qui était un grand penseur, leur montre les grandes choses qui s'accomplissaient dans l'Eglise, les raisons de la définition du dogme de l'infaillibilité, et, sans allusions pénibles aux malheurs de la France, il parla du mouvement catholique et populaire allemand provoqué par Mallinckrodt, Lieber « et surtout Guillaume-Emmanuel de Ketteler, l'ancien fonctionnaire prussien devenu le célèbre évêque de Mayence, l'initiateur immortel du catholicisme social. »

L'exil, la souffrance, cette société distinguée, leurs méditations attristées sur le sol étranger, tout cela les éclaira, les changea, leur inspira un très vif désir de refaire une France rendue à la tradition catholique et arrachée à la Révolution qui l'a ruinée, abaissée et démoralisée.

Le 11 mars 1871 ils sont libres enfin et se dirigent vers la patrie, « le cœur partagé entre la joie de la revoir et la douleur de retrouver leurs foyers envahis. » M. de Mun passe par Bruxelles et arrive à Paris à la veille de la Commune. Le 15 mars il se rend à Lumigny en Seine-et-Marne pour embrasser ses vieux parents. « Sur les piliers qui soutiennent la grille du château, des inscriptions en rouge, que le temps ni les efforts n'ont pu effacer, marquaient le nombre d'hommes qu'on devait y loger. L'invasion tout entière avait passé là. » Le soir, au retour à Paris, les rues sont pleines de gardes nationaux, de soldats sans armes et débraillés, les drapeaux rouges claquent au vent, des harangues révolutionnaires, des clameurs menaçantes « s'élèvent dans la demi-obscurité de la nuit tombante. »

Trois jours après éclatait la Commune. Le 19 mars, un dimanche, il partit pour Versailles où son service l'appelait ; les rues se hérissaient de barricades et les fédérés triomphaient de l'exécution des généraux Lecomte et Clément Thomas.

On sait comment M. Thiers réorganisa l'armée par un prodige d'énergie et d'activité. Le général de Ladmirault commande le premier corps qui doit attaquer Paris, Albert de Mun et René de la Tour du Pin se rencontrent de nouveau au château de Rueil.

« Nous nous étions quittés résolus à consacrer désormais toutes nos forces au relèvement de la patrie, et à peine l'avions-nous retrouvée qu'au lieu de nous abandonner à nos rêves de régénération sociale, il nous fallait, sous les yeux de l'ennemi, tourner contre des Français les armes qu'il nous avait laissées. »

Les Prussiens en effet regardaient avec jouissance « de la haute terrasse d'un des forts de l'est » nos luttes fratricides.

Puis c'est la répression, moins sanglante qu'on ne l'a dit, — il ne périt guère que six à sept mille Français, y compris les soldats, — mais terrible. Et ce qui était plus navrant, c'était le désemparement des idées.

« Un jour du mois de mai, pendant le siège, le général de Ladmirault s'était rendu du château de Rueil aux avant-postes de Courbevoie. Je l'accompagnais. Comme nous croisions des soldats qui portaient un homme ensanglanté, il s'arrêta et s'informa : « Mon général, c'est un insurgé ! » dirent les troupiers. Alors ce cadavre vivant se soulevant sur sa civière, tendit vers nous son bras nu, et, le regard fixe, d'une voix éteinte, prononça : « Les insurgés, c'est vous ! »

« Le convoi s'éloigna, mais la vision nous resta présente. Entre ces révoltés et la société légale dont nous étions les défenseurs, un abîme nous apparut. »

La bataille dura sept jours. La fureur chez les

insurgés se mêlait d'impiété. Dans l'église de Belleville les croix furent abattues. La lutte terminée, les Parisiens à la vue des uniformes crient : « Vive Versailles ! » car ils sentent qu'ils viennent d'être sauvés par les Versaillais d'un immense péril. Aussi quand passent les convois de prisonniers on les regarde avec une curiosité sauvage, ils défilent parmi les huées outrageantes ou sous les cruels applaudissements. « Les femmes se montraient les plus acharnées. »

La tourmente est passée, le général de Ladmirault est nommé gouverneur de Paris et s'installe au Louvre, le lieutenant Albert de Mun le suit ; on le charge de la presse et des théâtres, ce qui le met en rapport avec un homme très judicieux connaissant bien les dessous de la politique de l'Empire, M. Marseille, contrôleur des services extérieurs de la préfecture de police. Celui-ci jugeait sévèrement et ceux qui trompent le peuple en exploitant sa confiance et ceux qui ne font rien pour l'éclairer. On dirige sur Versailles jusqu'à trente mille prisonniers dont les procès jugés par vingt conseils de guerre sont interminables et douloureux. Le général était toujours prêt à la miséricorde, mais plus d'une fois les juges édicteront des châtiments excessifs. L'Assemblée nationale a, dès le lendemain de la reprise de Paris, institué une commission d'enquête chargée de rechercher les causes de l'insurrection. M. de Mun qui pendant le siège a été chargé du service des renseignements est mandé devant elle, et il déclare que les deux causes principales lui paraissent être l'apathie de la classe bourgeoise d'une part, et, de l'autre, la haine féroce de la classe ouvrière contre la société.

« C'est ainsi, je crois, ajouta-t-il, qu'on peut expliquer le cynisme avec lequel ces gens se sont fait tuer : non pas que leur résistance ait été aussi énergique qu'elle aurait pu l'être ; mais lorsqu'on les a fusillés, ils sont tous morts avec une sorte d'insolence qui, ne pouvant pas être attribuée à un sentiment moral, ne peut l'être qu'à la résolution d'en finir avec la vie, plutôt que de vivre en travaillant. »

Cette phrase lui a été souvent reprochée, mais elle n'exprimait aucunement le mépris, seulement son état d'âme irrité à la suite de tant d'atroces attentats.

Une autre phrase, plus calme, était aussi plus juste : « Il y a aujourd'hui, dit-il, entre les différentes classes de la société un abîme profond, qui ne peut être comblé que par le temps et par une éducation morale meilleure donnée à la classe ouvrière. Je suis bien éloigné de croire que la force seule puisse en venir à bout. »

Lui du moins il apercevait les causes morales, que ne soupçonnaient même pas les grands patrons parisiens. Ceux-ci, pour se dispenser de réfléchir sans doute, imputaient tous ces désastres, toutes ces révolutions à la seule Internationale, comme si celle-ci eût pu semer sur un terrain non préparé.

L'Assemblée nationale ne sut pas restituer à la France sa constitution traditionnelle. Elle se divisa, s'émietta en des querelles stériles dont profitèrent les partisans de Gambetta, plus enfants du siècle et plus avisés. Elle commit la plus lourde des fautes, et dans son sein cependant que d'hommes éclairés, travailleurs, éloquents, passionnés pour le bien ! Parmi eux fréquentait chez le général de Ladmirault Lucien Brun, député de l'Ain, qui charma et instruisit ses deux amis, Albert de Mun et René de la Tour du Pin, car personne n'était plus ferme sur les principes et ne connaissait mieux les doctrines sociales de l'Eglise. Les deux jeunes gens en vinrent à réfléchir sur « le rôle social de l'officier », dans leur vif désir de travailler à la réorganisation de l'armée et au relèvement du pays. Dans ce but René de la Tour du Pin ayant publié en août 1871 ses notes recueillies pendant l'exil, sous ce titre *L'Armée française à Metz,* son ami présenta ce livre au public dans un article accueilli par le *Correspondant*. Mgr Dupanloup qui avait élevé Albert de la Ferronnays, l'oncle de M. de Mun, écrivit aussitôt au jeune officier une lettre encourageante avec cet art particulier qui lui donnait tant de prise et d'action sur les cœurs. Il le priait aussi de venir causer avec lui à Versailles où il avait établi son séjour pendant les débats de l'Assemblée nationale, à l'extrémité de l'avenue de Paris, non loin de la grille de Viroflay.

L'illustre évêque me fit l'accueil le plus bienveillant. Il avait alors près de soixante-dix ans, mais sa taille n'était que très légèrement courbée, et son visage, fortement coloré, qu'entouraient des cheveux gris abondants, aurait eu l'aspect de la maturité, si le tremblement presque continuel de la tête n'avait dénoncé la vieillesse. Sa figure respirait cet air de noblesse qu'on voit à certains portraits des prélats de l'ancienne Eglise gallicane. L'ardeur du regard, la pourpre même des joues et du front y révélaient une âme passionnée ; les traits accentués exprimaient un caractère impérieux, mais la mobilité de la physionomie où les émotions se reflétaient aussitôt, leur ôtait toute apparence de rigidité.

« Quelles sont donc, demanda-t-il, ces méditations de la captivité dont il est question dans l'article du *Correspondant ?*

Le jeune officier raconta leur histoire d'Aix-la-Chapelle, et l'effet produit sur eux par le livre de Keller. Alors les joues du prélat s'enflamment « comme un feu qu'un aliment inattendu vient aviver. » M. de Mun parle ensuite de la *Correspondance de Genève*, fondée pour soutenir l'infaillibilité par Mgr Mermillod, et d'un ouvrage du comte de Blome *Zukunft Europa's*, l'*Avenir de l'Europe*, qu'il s'appliquait à traduire en français.

« Cette fois l'évêque n'y tint plus ; presque avec colère, il me déclara que la *Correspondance de Genève* et ses rédacteurs ne pouvaient que me fausser l'esprit et me pressa, en termes véhéments, de renoncer à ma traduction du comte de Blome : — « Que ne publiez-vous plutôt une étude sur l'Internationale ? On m'a dit que vous en possédiez les éléments ! »

M. de Mun s'excusa ; « Son esprit, dit il, était tourné vers d'autres pensées, » et il rappela avec admiration un sermon de Mgr Mermillod qui en 1868 à Sainte-Clotilde avait flétri l'indifférence des classes élevées et « prédit les prochaines explosions des colères populaires. »

Mais l'évêque était décidément au terme de sa patience. Il venait, dans une lettre pastorale, de proclamer solennellement, avec une noble simplicité, son adhésion au dogme défini par le Concile : soumis en son âme et conscience, l'indomptable lutteur ne pouvait cependant, au souvenir des combats de la veille et des adversaires d'hier, maîtriser l'ardeur de ses ressentiments. Il s'emporta contre Mgr Mermillod dans un langage si vif que j'en fus bouleversé. Presque à mi-voix, je dis : « Ah ! Monseigneur, quel trouble pour nous, simples fidèles, quand nous voyons de si profondes divisions subsister entre ceux de qui nous attendons la lumière ! Vous étiez pourtant d'accord sur le fond ! »

L'évêque sur ce mot, le visage empourpré, bondit du fauteuil à la Voltaire où il était assis et s'écria : « D'accord sur le fond ! ne dites pas cela ! Nous ne l'avons jamais été ! » Puis comme effrayé de sa propre parole, peut-être aussi de l'émoi qu'il lisait dans mes yeux, l'entretien fut suspendu. Je me levai, Mgr Dupanloup m'adressa quelques phrases adoucies et affectueuses, et je pris congé.

Je ne le vis plus, sinon dans de courtes rencontres...

Peu après il était mis en relation avec Louis Veuillot, peut-être par Lucien Brun qui signala au grand écrivain l'enthousiasme du jeune officier pour l'*Univers*. Louis Veuillot répondit par une invitation à dîner.

Son accueil, très simplement cordial, mettait tout de suite à l'aise. Il n'avait ni morgue bourgeoise, ni affectation plébéienne. On ne sentait en lui ni l'orgueil d'un talent conscient de sa supériorité, ni la recherche d'une fausse modestie. Il ne posait ni pour le fils du tonnelier, ni pour le grand homme. Il était bonnement lui-même, et cela le rendait infiniment séduisant.

Autour de la table, servie, comme était tenu tout l'appartement, confortablement et sans luxe, il y avait peu de convives. C'était le repas de famille. Mlle Elise Veuillot était en face de son frère ; il y avait près de lui ses filles et j'étais à côté de l'une d'elles. Pendant le dîner, très gai, la conversation du maître, abondante, semée d'anecdotes et de traits, me parut toute différente de ce que j'attendais. Dans ses récits, dans ses jugements, ce ne fut pas l'esprit, pourtant si vif, qui me frappa surtout, ce fut la bonté.

L'impression que je note ici surprendra sans doute ceux pour qui Louis Veuillot est resté le type du journaliste, impitoyable à ses adversaires. Il l'était quand il le fallait, la plume à la main. Mais dans ses propos, la parole, souvent plaisante, n'était pas mordante, et si, devant lui, quelqu'un disait sur l'un de ses adversaires une dure parole, il en adoucissait l'âpreté par un mot d'éloge.

Quand, après ce dîner, j'allai le visiter dans son cabinet, je vis un autre homme. J'entendis, non plus le causeur inimitable et le brillant conteur, mais le serviteur de l'Eglise. Il ne me parla ni de la politique, ni des hommes, ni des faits du jour : laissant les choses contingentes, il fit pour moi seul, sans apprêt, simplement, avec quelle éloquence cependant et quelle hauteur de vues ! une admirable leçon sur l'Eglise Romaine et sur le rôle que sa mission divine lui a tracé dans le monde à travers les siècles. Me pressant, si je voulais la servir à mon tour, d'apprendre à la connaître, il me dit : « Ayez toujours près de vous, sur votre table, un volume de l'histoire de l'Eglise ! » Cette parole m'est restée présente toute ma vie.

M. René de la Tour du Pin, moins porté vers Louis Veuillot, entraîna son ami chez M. Le Play, sur la place Saint-Sulpice. Celui-ci procédait par la méthode expérimentale, l'étude des faits. M. de Mun préférait l'ampleur de l'enseignement catholique, mais à son école il apprit, « par des exemples décisifs, la fausseté des dogmes de 1789 ». Il était royaliste par ses origines, non par ses convictions personnelles ; cependant il avait un culte pour la royauté telle que le comte de Chambord la présentait au pays, parce qu'elle était « l'antithèse de la Révolution ». Les livres qu'il préférait, c'étaient ceux de de Maistre, Bonald, Balmès, Donoso Cortès, qui le fixèrent dans ses idées nettement catholiques.

II. — Maintenant il fallait passer à la pratique. Il y avait à Paris un cercle de jeunes ouvriers, boulevard Montparnasse, annexe du grand Patronage d'apprentis de Nazareth, dirigé par les Frères de Saint-Vincent-de-Paul. Les membres étaient des ouvriers sortis d'apprentissage, le président était un ouvrier. Le cercle était ouvertement catholique, avec une chapelle et un prêtre qui remplissait le ministère d'aumônier, et il avait pour but de prolonger, des enfants aux jeunes gens, l'action de l'apostolat chrétien, en faisant appel à leur propre initiative. La Congrégation des Frères de Saint-Vincent-de-Paul comprenait des prêtres qui étaient les aumôniers, et des Frères, revêtus d'un habit laïque, qui remplissaient les fonctions de directeurs.

M. Léonce de Guiraud, député de l'Aude, recommanda ce cercle aux deux amis. La Tour du Pin s'y rendit un soir de septembre, seul ; il présida la réunion, parla en soldat chrétien et revint ravi de l'accueil qu'il avait reçu particulièrement du directeur, M. Maurice Maignen. Il fut convenu que celui-ci viendrait voir M. de Mun au Louvre. Ce fut vers la mi-novembre.

Fils d'un garde du corps de Charles X, très distingué, avec son grand front plein de pensées, le sourire discret que laissait voir entre les lèvres sa barbe grise, il avait cinquante ans. Sa personne respirait bien le charme du religieux, et il s'exprimait sans embarras ni raideur. Il parla longtemps seul et le jeune homme écoutait, bouleversé, car Maignen ne parlait plus du cercle, mais du peuple, des riches... « Il ne demandait plus l'aumône, il enseignait l'amour, il ordonnait le dévouement. »

Nous étions debout près de la fenêtre : entre les arcades, la ruine prodigieuse du château des Tuileries dressait tragiquement son dôme crevé et ses murailles calcinées. L'homme de Dieu les montrait : « Oui, disait-il, cela est horrible, cette vieille demeure de nos rois incendiée, ce palais détruit où tant de fêtes éblouirent les yeux. Mais qui est responsable ? Ce n'est pas le peuple, le vrai peuple, celui qui travaille, celui qui souffre ! Les criminels qui ont brûlé Paris n'étaient pas de ce peuple-là !... mais celui-là, qui de vous le connaît ?... Ah ! les responsables, les vrais responsables ! c'est vous, ce sont les riches, les grands, les heureux de la vie qui se sont tant amusés entre ces murs effondrés, qui passent à côté du peuple sans le voir, sans le connaître, qui ne savent rien de son âme, de ses besoins, de ses souffrances... Moi je vis avec lui, et je vous le dis de sa

part, il ne vous hait pas, mais il vous ignore comme vous l'ignorez ; allez à lui le cœur ouvert, la main tendue, et vous verrez qu'il vous comprendra... »

Le 10 décembre 1871, à huit heures du soir, le jeune officier se présentait « en dolman bleu de ciel, les aiguillettes d'argent à l'épaule, portant au côté un sabre à poignée d'acier, droit et léger », à la porte du cercle au boulevard Montparnasse. Il parla à ces jeunes gens, à ces travailleurs chrétiens comme lui, un langage qu'il ne se connaissait pas. « Les yeux de ces ouvriers parisiens, fixés sur les miens, faisaient vibrer tout mon être, comme si un courant électrique nous eût mis en contact ; un souffle surnaturel traversait la petite salle où s'enfermait le mystérieux dialogue de nos cœurs : les paroles qui sortaient de mes lèvres au milieu du silence n'avaient plus leur sens accoutumé. Je croyais prononcer la formule d'un pacte solennel ; sans le savoir, sans le vouloir, irrésistiblement, je me donnais tout entier. »

Quand il eut terminé, un homme à la barbe hirsute, Léon Gautier, lui étreignait les mains. Paul Vrignault, — allure d'officier d'infanterie, âme d'un mystique du treizième siècle, — le félicita et le remercia en son nom et au nom des ouvriers ; un ouvrier serrurier, Guillorier, prit à son tour la parole et trouva des accents « d'une éloquence inattendue. » Le jeune orateur comprit que sa vie était fixée.

Il raconta avec enthousiasme ses projets à son frère aîné Robert de Mun, chez qui il demeurait, et qui lui-même se dépensait dans les œuvres, puis à René de la Tour du Pin, et ils résolurent de fonder dans les quartiers populaires, en commençant par Belleville, des cercles semblables à celui du boulevard Montparnasse. Keller leur prêta la grande autorité de son nom; Léonce de Guiraud et Léon Gautier étaient pour eux des fidèles ; Armand Ravelet, directeur du *Monde* et jurisconsulte de renom, leur apporta son concours. Ils étaient neuf, — neuf vaillants.

Le 23 décembre 1871, à huit heures du soir, ils se réunissent dans l'humble chambre de Paul Vrignault, leur président, au cercle Montparnasse. Aucun prêtre n'est présent. René de la Tour du Pin rédige l'acte qui lie leurs volontés. Ils s'agenouillent, « écoutant la prière que Vrignault disait d'une voix tremblante de ferveur. Ce n'était pas une séance de comité, c'était une veillée d'armes. » Ils se déclarent formés en « comité pour la fondation de cercles catholiques d'ouvriers dans Paris, » et le président est chargé de rédiger un *Appel aux hommes de bonne volonté*. Enfin ils formulent sans réserve leur adhésion à l'Encyclique *Quanta cura* de 1864 et à la condamnation portée par Pie IX « contre toutes les erreurs du temps présent » résumées dans le *Syllabus*. Cette adhésion fut envoyée sous forme d'adresse au Souverain Pontife par l'intermédiaire du cardinal Chigi.

L'*Appel* de Vrignault montrait la Révolution « descendue du cerveau des philosophes dans le cœur du peuple. » Il s'agissait de répondre aux doctrines subversives par les enseignements de l'Evangile, d'opposer « au matérialisme les notions du sacrifice, à l'esprit cosmopolite l'idée de patrie, à la négation athée, l'affirmation catholique. »

Il importe en outre de détruire ces préjugés qui divisent, engendrant d'une part le mépris et l'indifférence, et de l'autre la haine et l'envie.

Les hommes des classes privilégiées ont des devoirs à remplir vis-à-vis des ouvriers leurs frères ; et si la société a eu le droit de se défendre les armes à la main, elle sait que les obus et les balles ne guérissent point, et qu'il faut autre chose.

Un cercle de jeunes ouvriers s'est fondé à Paris, « où l'on applique avec succès ces maximes de salut. » Des « hommes du monde le fréquentent et tiennent à honneur de traiter en amis ces ouvriers chrétiens. Eh bien ! voilà le remède !...

« Au lieu d'un cercle dans Paris, il en faut vingt ; il en faudrait dans chaque grande ville. L'Angleterre et l'Allemagne en comptent par centaines. Les hommes de ténèbres s'associent, associons-nous !... »

Il faudra des centaines de milliers de francs. « Qu'importe ! Croyez-vous que la reprise de Paris sur la Commune n'ait pas coûté plus cher ?... »

L'*Univers* et le *Monde* accueillent cet *Appel* vibrant. Saint-Genest dont le vrai nom était Bucheron, intéressé par les deux frères de Mun à cette œuvre, publia dans le *Figaro* du 17 janvier 1872 un article intitulé : *Les hommes de bien*, où il racontait leur visite très matinale à Passy : « Quand ils s'excusaient de venir ainsi me déranger, — il était encore au lit, — je ne puis assez dire quelle était ma confusion, et je voudrais la leur faire comprendre aujourd'hui ! car toutes les fois que je rencontre, parmi les heureux de ce monde, des hommes de bien qui, au lieu de s'agiter et de se lamenter dans le vide, disent : « Debout ! Il faut combattre ! » je m'incline toujours devant ces hommes-là. » Il concluait par cette apostrophe à son public : « Puisque la société en est réduite à se défendre seule, voilà des hommes d'action, des hommes de bien qui se dévouent au combat ! Voulez-vous les aider ? »

Encouragements et souscriptions affluèrent. Ils s'organisèrent en trois sections chargées de la propagande, des finances et des fondations. La Tour du Pin prit la direction générale et la propagande, Robert de Mun l'administration et Albert de Mun eut pour mission de fonder de nouveaux cercles.

III. — Ouvrir un cercle à Belleville où la Commune avait profané l'église Saint-Jean-Baptiste, abattu les croix, fait couler le sang, n'était-ce point une témérité, un échec assuré ? Ils s'y rendent quand même. Un vicaire, l'abbé Petit, les accueille comme des anges envoyés du ciel : « Songez, leur dit-il, que cette paroisse a plus de 60,000 habitants et que le service de l'église, l'exercice du culte absorbent tout notre temps ! Comment atteindre cette foule ? Personne ne nous aide ! »

L'abbé Legrand, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui connaissait la famille de Mun, leur offre deux petites pièces qui leur serviront de secrétariat. Ils y installent en permanence un ancien zouave pontifical que leur a recommandé Charette : Boucault, le type du soldat fidèle et bourru, une sorte de chien de garde caressant pour les gens de la maison, intraitable pour les autres, la discipline incarnée. Des hommes de zèle et de foi accourent, comme Félix et Aymar de Roquefeuil, Gaston de Langalerie, Louis Milcent, ancien zouave pontifical, qui partagent leurs modestes dîners où l'on réorganise gaiement la société d'après les Pères de l'Eglise. Drumont y vient quelquefois. Rien de compassé ni de composé, la seule retenue que s'imposent toujours les gens bien élevés. « Aussitôt le *Benedicite* dit par un de nous, les conversations commençaient, les plaisanteries se croisaient, les discussions s'engageaient, coupées par des rires joyeux ; elles continuaient après le dîner, et les soirées se prolongeaient ainsi assez tard. Quelques-uns nous reprochaient cet abandon et voulaient plus de gravité ; ils avaient peut-être raison : nous essayâmes, mais le naturel revenait au galop. »

Vrignault, qui est un ardent chrétien, leur a proposé tout de suite de s'unir par le lien d'une prière commune. Surpris d'abord, comme leur foi est sincère, ils acceptent le « lien religieux » par lequel ils s'obligent « à porter sur la poitrine la médaille de l'Immaculée-Conception ; à dire chaque jour à l'intention de l'Œuvre le *Souvenez-vous* et les trois invocations suivantes : « O Marie conçue sans péché, saint Joseph, saint Vincent de Paul, priez pour nous » ; à assister tous les ans le 19 mars, jour de la fête de saint Joseph, à une messe offerte aux intentions de l'Œuvre ; enfin à faire une communion annuelle pour le salut des ouvriers leurs frères. »

Lorsque leur décision fut connue, plusieurs la trouvèrent imprudente et malheureuse. « On y découvrit une marque de l'esprit d'intolérance dont on commençait à nous accuser, à cause de notre déclaration d'adhésion au *Syllabus*. Mgr Dupanloup nous blâma avec une singulière vivacité. »

On leur fit comprendre que leur engagement religieux devait être soumis à l'autorité ecclésiastique. Ils se rendent donc chez Mgr Guibert, archevêque de Paris, pour solliciter son approbation. « Nul de ceux qui l'ont connu n'a oublié sa physionomie, ses traits largement accentués, sa bouche finement souriante, ses yeux pétillants de malice sous ses sourcils épais, et le charme de sa parole que facilement, en dépit de la gravité des pensées, son accent méridional faisait enjouée. » Vrignault lui exposa leur dessein, un autre lui remit l'*Appel aux hommes de bonne volonté*, puis il lui fut parlé du projet de Belleville. Le prélat écouta d'un air distrait, en souriant, ne blâma ni n'encouragea, exigea seulement d'eux que le texte de leur lien religieux exprimât qu'il « ne les engageait pas sous peine de péché », les bénit sans témoigner grande confiance dans leur entreprise et les congédia avec une bienveillance un peu narquoise.

« Nous sortîmes de l'audience mal impressionnés, et, je l'avoue, plus portés à la critique qu'à l'humilité. Nous déplorions, en descendant l'escalier, l'aveuglement du saint prélat qui n'avait pas compris, à notre gré, la grandeur de nos pensées sociales, et Vrignault disait, d'un ton prophétique : « Faudra-t-il donc que lui aussi, il aille à la Roquette ? »

L'abbé Langénieux, nouvellement nommé vicaire général, les accueillit par contre avec l'entregent et la grâce parfaite qui le distinguait ; il reçut à bras ouverts « ses enfants du catéchisme », car il avait préparé les frères de Mun à leur première communion. Mgr de Ségur aussi les encouragea, lui qui réunit désormais chaque année les directeurs des œuvres ouvrières en des congrès inaugurés à Nevers en 1871. On se souvient encore de « cette originale et frappante figure où, sur le masque aux pommettes saillantes, aux narines découvertes, l'aïeul Rostopchine semblait avoir mis son empreinte, où les orbites vides des yeux aveugles paraissaient cependant regarder le fond des âmes, où la bouche, largement souriante, donnait à ce visage infirme un air toujours joyeux. » Il les loua et leur promit son appui. L'abbé d'Hulst, qui vivait avec l'abbé Courtade à Belleville et se consacrait à évangéliser le peuple, se montra plus réservé, suivant son caractère, mais sa réserve ne tenait point devant les projets d'apostolat. Le P. Monsabré les approuva chaudement surtout parce qu'ils étaient résolus à rompre ouvertement avec les principes de la Révolution. Le P. du Lac, lui, successeur du P. Ducoudray comme recteur de la rue des Postes, esprit très fin, parole charmante, cœur très ardent, les comprit entièrement au premier mot. « Ils parlaient la même langue. » C'est lui qui révisa le document qui porte le nom de *Bases et plan général de l'Œuvre* et qui suggéra la phrase suivante pour affirmer leur adhésion au *Syllabus* : « L'Œuvre a pour principes les définitions de l'Eglise sur ses rapports avec la société civile. »

Quand ils eurent trouvé un local, rue Levert, et que l'abbé Petit eut recruté quelques ouvriers chrétiens, on inaugura le cercle de Belleville, le dimanche 7 avril 1872. M. de Mun prononça le discours d'ouverture. C'était le jour anniversaire de la mort à Palerme de sa sainte mère Eugénie de la Ferronnays ; il vit dans cette date une signification intime et providentielle. Quelques amis étaient venus. Mme de Ladmirault avait envoyé ses filles et ses nièces, Mlles d'Abbadie de Barrau, avec leur institutrice et une lyonnaise Mlle Dissard ; enfin une députation du cercle Montparnasse s'y était rendue, conduite par M. Maignen. C'est là, devant deux cents personnes, que le lieutenant de Mun fit son petit manifeste social et commença l'apologie des anciennes corporations.

Ce langage était prématuré, aussi le discours fut-il applaudi sans transport. Seuls les membres du comité et les ouvriers formés par M. Maignen étaient pleinement à l'unisson de ces paroles, d'un sens tout nouveau. Ce n'en fut pas moins un grand succès, car c'était une belle et hardie initiative. « Nous descendîmes de la colline dans une ivresse de victoire. »

Huit jours après Mgr Mermillod venait apporter à l'œuvre naissante « le secours de sa magnifique parole ». Il parla à Sainte-Clotilde le 14 avril 1872, dans cette même chaire où quatre ans auparavant il avait donné de si fortes leçons. Il rappela ce qu'il avait dit alors : « Les camps se forment, et l'on se demande si le monde va devenir un champ de bataille, ou si un traité de paix va être signé entre les riches et les pauvres. » Puis il ajouta :

> Je vous suppliais de comprendre les sublimes et grandes responsabilités qui pèsent sur les classes riches et sur les classes élevées ; je vous conjurais d'aller au peuple, ce privilégié de la famille de Jésus-Christ, avec des idées chrétiennes, des mœurs chrétiennes et des dévouements chrétiens. On crut alors que quelques-unes de mes paroles étaient d'imprudentes alarmes ; pourtant il n'y avait là que l'écho affaibli et anticipé, le cri précurseur d'une voix plus puissante que la mienne, la grande voix de vos désastres. Et maintenant nous nous demandons si cette Terreur du XIXe siècle ne serait qu'un incident pittoresque de votre vie séculaire, si les dessins et les photographies de vos ruines ne seraient que les cartes frivoles de la douleur nationale ? N'y a-t-il pas là un enseignement éclatant et fécond, que nul ne peut oublier ?

Cependant, concluait-il, faut-il se désespérer ? « Non, il faut croire au peuple, espérer en lui, l'aimer. » Et il cita quelques passages du discours prononcé huit jours auparavant par M. de Mun à Belleville, puis il termina ainsi :

« Votre pontife et vos prêtres sont morts. Sous leurs auspices, on veut rendre au peuple la régénération, dans l'honneur de la doctrine catholique et de la paix sociale. Vous ne resterez pas, vous ne pourrez pas rester spectateurs inertes et désintéressés devant cet appel qui est fait à votre foi, non par des politiques, mais par des chrétiens convaincus ! »

Ce discours, cette fois, fut compris et approuvé. Le lendemain, Léon Gautier écrivait philosophiquement dans le *Monde :* « Il y a une grande différence entre un discours avant et un discours après le pétrole. »

Les dames quêteuses se placèrent aux portes, à leur côté se tenaient plusieurs officiers en uniforme qui « de leur sabre frappaient les dalles pour attirer les regards vers les bourses tendues ». La recette fut considérable ; mais surtout l'Œuvre, grâce à l'évêque de Genève, avait pris possession de l'attention publique.

IV. — L'ancienne chapelle des Irlandais de la petite rue des Carmes, sur le flanc de la colline Sainte-Geneviève, s'étant trouvée à louer, on décida qu'elle serait la collégiale de l'Œuvre. Le 12 mai 1872 elle fut rendue à Dieu sous le vocable de Jésus-Ouvrier, et le 14 juillet suivant on y consacra l'Œuvre naissante au Sacré-Cœur. Une formule très pieuse composée par Vrignault y fut lue et s'y relit chaque année. Cette chapelle est pleine de jeunes, douloureux et héroïques souvenirs ; c'est là que pendant trente ans les membres fondateurs et leurs amis ont ensemble prié, célébré leurs joies et pleuré leurs deuils. — Mais à la prière il fallait unir l'étude : on adjoignit au Comité un Conseil d'études avec Léon Gautier comme président et René de la Tour du Pin comme directeur. On l'installa sous les combles dans l'ancienne bibliothèque du collège irlandais et il reçut le nom de *Conseil de Jésus-Ouvrier.* Un petit groupe de sociologues travaillait ferme, parmi lesquels Félix de Roquefeuil, le comte de Bréda, le P. de Pascal, Henri Lorin, Nogues, ancien lieutenant de vaisseau, aujourd'hui capucin, qui devinrent en 1876 les premiers rédacteurs de *l'Association catholique.* On fut ainsi amené à créer une quatrième section, la section d'enseignement, et des dames de haute intelligence comme la comtesse de Chabrillan, la marquise de Saint-Chamans, Mme Henri Lorin ouvrirent leurs salons aux conversations savantes sur les études sociales.

A partir de 1873, chaque lundi et chaque jeudi, des conférences se tiennent dans la chapelle toujours remplie. Léon Gautier les préside ; au début il faisait avec sa chaleur coutumière une glose, et à la fin il développait une conclusion. Frappé du résultat obtenu et de l'affluence, le curé de Saint-Etienne-du-Mont les établit dans son église le dimanche soir, mais plus spécialement religieuses. C'est ainsi que le bien gagne doucement et rapidement à Paris.

Il gagne aussi en province. Mlle Dissard, qui a assisté à l'inauguration du cercle de Belleville, prie M. de Mun d'établir l'Œuvre à Lyon. Le brillant officier ne jouissait pas encore de cette maîtrise de parole qui a fait de lui plus tard notre grand orateur catholique, il hésitait devant cet auditoire nouveau et plus sévère, qu'il ne connaissait pas. Il crut d'abord paraître « devant un jury d'examinateurs », mais il laissa déborder son cœur dans une charmante causerie et recueillit bien vite toutes les sympathies. On constitua séance tenante un comité dont le colonel d'état-major Lion accepta la présidence. Ce fut une présidence effective et féconde.

L'Œuvre devenait donc universelle comme l'était son but. Partout en effet il y avait urgence de réconcilier la classe élevée et la classe ouvrière. « Nos comités devaient, dans notre pensée, écrit M. de Mun, servir de trait d'union entre les ouvriers et les patrons pour les rapprocher dans l'entente professionnelle. Après trente-cinq ans écoulés, je crois plus que jamais à la justesse de cette conception. Je déplore que l'illusion démocratique, en séduisant beaucoup de ceux qui l'avaient d'abord embrassée, les en ait détournés ; je crains que leurs efforts ne soient par là stérilisés. »

Son écrasante besogne de secrétaire général ne nuit point à l'accomplissement de ses devoirs militaires ni aux obligations mondaines ; car il se lève de très bonne heure et travaille fort avant dans la nuit. Comme son ami René de la Tour du Pin, il met son point d'honneur à être d'autant plus ponctuel dans les détails de son métier que l'Œuvre l'entraîne et l'astreint davantage. Après Belleville c'est Montmartre. Il ouvre un cercle tout près de la rue des Rosiers où furent fusillés les deux généraux pendant la Commune, et l'inaugure le 16 juin 1872 par un beau discours auquel répond l'abbé Langénieux, vicaire général. « L'auditoire applaudit avec transport ; cette fois, c'était presque une foule ! » Le 4 août suivant, il prend possession de la Croix-Rousse à Lyon, de « la colline qui travaille, » voisine de Fourvière « la colline qui prie, » suivant le mot de Michelet. Il parle dans un jardin, incliné au flanc du coteau, et quand il a fini, au lieu de lui répondre le colonel Lion se jette dans ses bras pendant que les applaudissements descendent des toits et « crépitent sur les arbres des clos environnants. » Il est heureux, car on voit auprès de lui des uniformes amis : « Mes chefs, mes camarades m'entourèrent en me serrant les mains. Pour la première fois, je connus cette joie sans égale de sentir tous ces cœurs de soldats battre à l'unisson du mien. »

A la fin d'août, les directeurs des Œuvres ouvrières se réunirent à Poitiers en Congrès général, sous la présidence de Mgr Pie. L'œuvre nouvelle résolut d'y prendre part. L'évêque de Poitiers définit dans l'homélie de la messe d'ouverture le but de cette réunion : C'est d'abord, dit-il, « d'opérer et de cimenter l'union des œuvres. Chacune, sans rien perdre ni changer de son caractère propre, en deviendrait plus forte pour sa part, et leur faisceau constituerait une des grandes forces sociales du pays. » Pour resserrer « le faisceau » il eût fallu la direction des évêques. Mgr Pie qui était tout désigné pour prendre en main cette direction, encourageait, mais préférait demeurer dans le domaine des idées. Pour lui les œuvres c'était un champ tout nouveau qu'il n'avait pas cultivé, les détails de leur action lui échappaient, « il était pour elles un protecteur lointain plutôt qu'un guide assidu. » La petite phalange, d'ailleurs, avait fait irruption dans le monde des œuvres avec une ardeur et un éclat qui éveillaient des inquiétudes, en particulier chez les Frères de Saint-Vincent de Paul. M. Maignen était même blâmé d'avoir témoigné tant de confiance à des jeunes qui se faisaient fièrement envahissants. L'accueil de Mgr Pie était fait pour exalter encore leurs juvéniles élans.

« Dans sa cathédrale, entouré de sa maison épiscopale et de ses cérémoniaires, l'évêque officiait avec toute la pompe de sa charge. Chez lui, il recevait comme un grand seigneur, charmant les visiteurs par la grâce de sa politesse et la hauteur de sa conversation. » Il donna un dîner à l'évêché où figuraient les principaux congressistes ainsi que les hauts fonctionnaires, parmi lesquels le préfet, M. Léon Lavedan. « Sa mère habitait avec lui. Elle avait conservé, dans son costume et dans sa tenue, la modestie de sa condition — son mari était cordonnier, — mais l'évêque s'honorait de sa présence... Je n'ai rien vu de plus noble que le geste avec lequel, laissant d'abord passer sa mère, il invitait les dignitaires militaires et civils à la suivre, dans leur ordre de préséance, et s'avançait ensuite avec nous, s'attachant à se faire accompagner plutôt qu'à nous précéder. Rien de plus gracieux non plus que l'aimable gaîté avec laquelle il félicitait Mme Pie du monumental bâton d'angélique, enrubanné d'un large nœud rose, que, par respect pour la coutume locale, elle tenait à faire figurer sur la table. »

Chargé du rapport sur l'Œuvre, M. de Mun en raconta les origines, parla des corporations à ressusciter avec les tempéraments exigés par le temps, de l'enseignement professionnel, des études sociales, des cours de toute nature à mettre à la disposition des ouvriers, du *Livret-diplôme* qui cimenterait l'union de ceux-ci dans le pays entier, de la constitution par tous de « la grande association catholique des ouvriers, » et de la création dans l'avenir « d'une grande Ligue catholique française. »

Ce langage fut applaudi, mais non les conclusions sur la fondation de comités « reliant les cercles entre eux et les rattachant au comité central, » ni sur l'acceptation par toutes les œuvres ouvrières du *Livret-diplôme* des cercles catholiques. Les uns signalèrent une idée de concurrence, d'autres la prétention de ces nouveaux venus à l'hégémonie. Il y eut même des vivacités. Les conclusions toutefois furent votées, mais sans conviction, et les œuvres continuèrent à marcher chacune de son côté et à sa guise. L'œuvre nouvelle cependant avait conquis son rang et reçu sa consécration. Elle s'affirmait, elle était connue et acceptée.

Nommé capitaine au 9e dragons le 23 avril 1872, M. de Mun dut enfin en septembre le rejoindre à Meaux, mais il revenait à Paris le soir. « C'était une vie sans repos. » A son âge il pouvait mener cette vie en partie double qui lui permettait de fournir tout son travail militaire, d'inaugurer un second cercle aux Brotteaux, à Lyon, et de parler à Athis, sur la demande du P. du Lac, à quelques anciens élèves de la rue des Postes, officiers comme lui. La maison d'Athis appartenait aux Jésuites, qui y donnaient des retraites aux anciens élèves de leurs collèges. M. de Mun n'avait aucune idée de ces retraites ; il y vint avec son frère en avril 1874 et s'en retourna avec l'idée de faire profiter du même bienfait les membres de l'Œuvre. Le comité adopta sa proposition et le P. Hubin leur prêcha une retraite quelques jours après. Elle fut nombreuse, mais celles des années suivantes le furent davantage encore. Ils observaient avec ponctualité le règlement, qui était sévère, et l'on voyait errer dans le parc, aux heures libres, méditatifs et recueillis, des hommes de tous les âges et de toutes

les professions, militaires, magistrats, industriels, propriétaires ruraux. « J'ose affirmer, dit-il, qu'il n'y a pas, pour la vie privée comme pour la vie publique, pour les devoirs de la famille comme pour les fonctions sociales, pour les hommes d'Etat comme pour les simples particuliers, de plus forte et plus salutaire préparation que trois jours ainsi passés dans la méditation, arrachés au bruit, à l'agitation, au souci des affaires, donnés à la réflexion et à l'examen loyal de soi-même. »

Les esprits se trempèrent, les convictions s'affermirent, on y conclut aussi bien des amitiés fécondes.

Pour dissiper les préjugés qui s'élevaient contre l'œuvre naissante, M. de Mun décida de s'adresser à la société élégante des salons et des clubs, par des conférences. La première fut donnée le 5 mars 1873 dans la grande salle de la Société d'horticulture. Le discours en soi était faible, mais « l'uniforme emporta tout. » Les applaudissements furent unanimes. Louis Veuillot toutefois, qui était le meilleur des juges, lui signala le défaut de cette éloquence trop agréable : « Dans le discours d'un orateur en uniforme, lui écrivait-il le 15 février 1874, il faut du sabre, ou tout au moins du fourreau. Hier, je n'en ai pas trouvé assez. C'est le sabre qui fait valoir l'épaulette. L'auditoire est déconcerté lorsqu'au lieu d'une estafilade il emporte une bénédiction... »

Alors il entreprit « un tour de France, » avec Arthur de Rougé. On l'entendit à Tours, à Bordeaux, à Toulon, à Marseille, à Annonay. A Bordeaux il arriva au bras du président du comité, M. Gérard de Montesquieu, l'arrière-petit-fils de l'auteur de l'*Esprit des Lois*. Un ouvrier s'avança et leur dit : « M. de Montesquieu, vous portez un grand nom, vous l'honorez ce soir plus qu'il ne l'a jamais été ; et vous, mon capitaine, vous honorez votre uniforme. » Et il embrassa l'officier tremblant d'émotion.

Quand M. de Mun rentra à Paris, il trouva l'aîné de ses enfants atteint de diphtérie. Ce furent des jours affreux. L'enfant mourut le 2 avril, âgé de quatre ans et demi : « Pendant qu'à Lumigny, par le chemin bordé de haies où les oiseaux chantaient, on portait le petit cercueil blanc au cimetière qui garde tous les miens, la beauté des hymnes liturgiques, la glorieuse affirmation du bonheur éternel promis à l'enfant rappelé parmi les anges, m'impressionnèrent profondément : *Attollite portas, principes, vestras !...* »

Pour le consoler dans sa grande douleur, Dieu permit que Pie IX fit encourager par le nonce, Mgr Chigi, « ceux qui, s'inspirant si bien de sa sollicitude et des vœux du Saint-Siège pour la classe ouvrière, ont les premiers conçu et cherché avec tant de zèle, et par un dévouement si éclairé et si édifiant, à réaliser le plan magnifique de cette Œuvre, si propre à préserver la classe ouvrière des désordres, de l'erreur et du mal. » A cette lettre du 18 avril, il joignait une somme de deux mille francs, en même temps qu'il conférait la croix de l'Ordre de Pie IX aux deux frères de Mun ainsi qu'à René de la Tour du Pin. « Nous sentîmes une fierté, écrit-il, en attachant la croix de Pie IX sur nos uniformes à côté de la Légion d'honneur. »

Le 15 mai 1873 se tint l'assemblée générale, qui compta 350 membres et dura trois jours. L'archevêque de Paris présida la dernière séance dans la salle de la Société d'horticulture où M. de Mun prononça le discours de clôture devant un nombreux auditoire. Le soir du lendemain, dimanche, un banquet fraternel réunissait les membres au restaurant Corazza, au Palais-Royal. A la fin, Vrignault porta le premier toast. Les fenêtres étaient ouvertes et les arbres en fleurs, il montra cette jeune verdure et rappela qu'un jour Camille Desmoulins, debout sur une chaise, avait arraché une de ces feuilles qu'il mit à son chapeau, comme symbole de la Révolution : « Et moi, s'écria-t-il, je salue dans notre œuvre l'aurore de la Contre-Révolution, qui se lève à la même place ! »

« On applaudit avec transport, devant les garçons du restaurant stupéfaits ; les mains étendues, comme les hommes de 89 au Jeu de Paume, nous jurâmes de ne point nous séparer avant d'avoir accompli notre œuvre de régénération. Ce fut un délire d'acclamations, dont l'éclat, retentissant dans les allées du jardin, attira sous les fenêtres les promeneurs surpris. »

V. — Le 24 mai suivant, M. Thiers était renversé et remplacé par le maréchal de Mac-Mahon, à la grande joie de l'armée. Le général de Ladmirault ajouta à sa situation de gouverneur de Paris le commandement de Versailles, et M. de Mun put reprendre au Louvre le service qu'il avait quitté. Le 24 mai orientait le pays vers la royauté. Le jeune orateur se tourna vers le comte de Chambord, moins pourtant parce que celui-ci était le représentant de l'hérédité royale que parce qu'il était « l'expression vivante et couronnée de la Contre-Révolution. » — « La fière revendication du drapeau blanc, malgré les discussions passionnées qu'elle soulevait jusque dans ma famille la plus proche, bien loin de m'effrayer, répondait à mon idéal. J'apercevais dans ce symbole glorieux, non la résurrection de l'ancien régime, mais la répudiation de l'esprit révolutionnaire. »

Des pèlerinages s'organisaient alors dans toute la France pour Paray-le-Monial et Lourdes ; le comité décida que l'Œuvre aurait aussi le sien à Notre-Dame de Liesse, dont la légende est particulièrement touchante. Trois chevaliers croisés refusant d'apostasier, le Soudan leur envoie sa fille, la belle Isméria, pour les séduire. Ils invoquent la Vierge Marie pour se garder de ses charmes ; la jeune princesse veut savoir qui est cette vierge et elle leur apporte un morceau de bois brut avec des ciseaux de sculpteur afin qu'ils y taillent son image : « Si je la vois, leur dit-elle, je lui donne mon cœur et ma foi ! » Ils ne savaient pas sculpter, mais la Vierge y pourvut. Comme

ils s'étaient endormis en priant, « elle introduisit auprès d'eux, dit la pieuse légende, par le ministère des anges, son image rayonnante de piété et sculptée par miracle. » C'est cette image qu'Ismérie devenue chrétienne apporta, suivie des trois chevaliers, à Notre-Dame de Liesse dans l'Aisne. Plus de 2000 membres des Cercles s'y rendirent le 17 août 1873. Mgr Langénieux présidait. Au pied d'un reposoir qui attendait le Saint-Sacrement, il leur parla de leur Œuvre qu'il faisait sienne, et promit à leurs efforts la renaissance catholique de la France. Les ouvriers chantèrent leur beau cantique composé par Vrignault : « Espérance de la France, ouvriers, soyez chrétiens ! » L'éclat de cette fête fut indescriptible. M. Léon Harmel y était accouru du Val-des-Bois avec ses associations ouvrières. Cette rencontre orienta l'Œuvre des cercles vers la grande industrie. « Rebelle aux liens de notre discipline militaire, M. Harmel entra cependant dans nos cadres, dont plus d'une fois, à mon désespoir, il troubla, par de brusques initiatives, la savante hiérarchie » ; mais il apportait l'autorité de son expérience, de sa foi, de son exemple, et il ouvrait à l'Œuvre de nouveaux et vastes horizons.

L'ardeur d'apostolat de M. de Mun s'exerce pendant l'année 1874 sur la jeunesse. Le 8 mars, il fait à la rue des Postes une conférence aux anciens élèves présidés par Mgr Mermillod. Ensuite il parle au collège Vaugirard, il fait des réunions de Saint-Cyriens le dimanche, de Polytechniciens le mercredi, un groupe d'élèves de l'Ecole centrale s'adjoint à eux, mais jamais un mot de politique. Sa seule ambition est d'aider ces jeunes gens à demeurer de bons serviteurs du pays et des chrétiens vaillants. Il les entretient de Dieu, de la France, il les engage à gagner par l'exemple, par les œuvres de dévouement, les âmes populaires. Ces jeunes gens se sentent aussitôt fortifiés et ils s'imposent, ainsi que le montre cette lettre du P. du Lac d'avril 1874 : « Nos Saint-Cyriens sont venus et m'ont raconté qu'ils étaient à Pâques cent quatre-vingt-trois à la Sainte Table. Lorsqu'ils sont entrés au réfectoire après les autres, on a commencé à les huer. Mais un ancien, un cavalier, qui n'était pas des cent quatre-vingt-trois, s'est levé et a crié : « Nous devrions au moins nous taire ! » Tout a fini aussitôt. »

Désormais, à mesure qu'il multiplie ses discours à Paris, en province, il comprend qu'il doit les soumettre à la forte discipline de la pensée, de l'étude et de la composition. Il se retire donc à la maison de la rue des Postes, où le P. du Lac lui offre une chambre. Il y apporte ses livres, il en trouve dans la bibliothèque, et là, pendant quatre ou cinq heures, il travaille « avec rage », lisant, notant et écrivant. Puis il compose « et c'est la grande souffrance. » Il dispose les matériaux, les anime du souffle créateur de l'inspiration, jusqu'à ce que « dans une véritable ivresse de l'esprit » la pensée maîtresse trouve sa lumineuse expression. « Alors, les nerfs tendus par ce grand effort, l'orateur peut paraître : il est prêt. Sauf les cas très rares où, sous l'empire d'un événement imprévu, le cœur se précipite aux lèvres dans une soudaine explosion, l'improvisation elle-même n'est vraiment oratoire que si elle naît de ce long travail. »

Ses discours cependant, surtout peut-être parce qu'il les prononce en uniforme, émeuvent l'opinion. En juin il se rend à Lille. Le comité, sans le prévenir, demande au général Clinchant, qui commande le corps d'armée, l'autorisation pour lui de faire une conférence : chose inutile puisqu'il s'agissait d'une réunion privée. Le général l'accorde, tout en manifestant le regret qu'il doive se montrer en tenue d'officier. Ignorant complètement et cette démarche et la réponse, M. de Mun rend visite au général commandant la place, ainsi que l'ordonne le règlement, mais ne se présente pas au commandant en chef. La conférence se tient devant le préfet, deux généraux, plusieurs colonels. Quelques jours après, le vice-président du Conseil, ministre de la guerre, le général de Cissey, lui fait infliger un blâme par le gouverneur de Paris, pour n'avoir pas fait visite au général Clinchant et en outre « pour avoir pris son uniforme en cette circonstance, alors que M. le général commandant le 1er corps avait introduit à titre de réserve, en concédant l'autorisation sollicitée, qu'il devait s'abstenir d'être en tenue. » Sa bonne foi était entière. Il avait toujours parlé en uniforme sans que personne s'en fût ému. Le général de Ladmirault fit valoir ces raisons qui furent jugées suffisantes, mais cet acte était de mauvais augure. Le ministère, royaliste, semblait, par une fausse prudence, prendre à tâche de frapper sur ses amis : « il suspendait l'*Union*, coupable d'avoir publié un nouveau manifeste du comte de Chambord, » il allait atteindre l'*Univers*, suspect à cause de ses sympathies pour la cause carliste ; c'était la politique néfaste qui devait sombrer avec le Seize-Mai et causer tant de désastres en France.

Cela n'arrête point l'élan du conférencier, mais l'attriste et l'indigne. Il poursuit ses tournées toutefois, en Bretagne et en Vendée. On le dénonce pour avoir dit aux Sables : « Pour vaincre l'ennemi qui nous assaille de toutes parts, il faut suivre l'exemple de nos pères les Vendéens... Pour combattre, tous les moyens sont bons, et s'il faut tirer l'épée du fourreau, nous la tirerons ! » M. de Mahy interpella vivement le 3 septembre, à la Commission de permanence, le général baron de Chabaud La Tour, ministre de l'intérieur, à ce sujet. Le ministre était protestant, mais loyal. Il fit l'éloge de M. de Mun et de son œuvre, et se réserva de prendre des informations avant de formuler un blâme sur des paroles qu'il croyait faussées et qui l'étaient. Le *Temps* s'empara de l'affaire, et sans s'occuper du discours de « l'étrange missionnaire et du plus étrange officier qui s'appelle le capitaine de Mun », il invoquait « des motifs d'ordre supérieur et de prévoyance sociale pour que cet officier cessât de se livrer, et l'armée avec lui, dans une certaine

mesure, soit au dénigrement, soit aux applaudissements des partis. »

Les dénonciations prirent corps ; M. de Mahy y revint le 1er octobre et se heurta d'abord à M. Tailhand, ministre de la justice, qui répondit : « Les phrases citées ont été faussées et falsifiées ; » puis à M. de Plœuc, qui après avoir rétabli les faits avec documents à l'appui, formula spirituellement cette conclusion : « L'incident qu'a soulevé M. de Mahy ne sera pas sans avantage, s'il peut donner quelque notoriété de plus à une Œuvre aussi excellente que les cercles catholiques d'ouvriers. »

L'incident était clos, mais l'alerte avait été chaude. M. de Mun commença à se demander si, étant donnée l'opinion qui se faisait plus hostile, la propagande religieuse et l'action sociale seraient encore longtemps compatibles avec les devoirs militaires. D'ailleurs on le sollicitait pour accepter un siège de député en Bretagne, et la tribune lui apparaissait comme un théâtre où il pourrait mieux exprimer et développer ses idées. L'Eglise était menacée et Dieu lui avait remis une arme pour la défendre, ne devait-il pas s'en servir ? Enfin il avoue que « quelque ambition le pressait de déployer au milieu des luttes parlementaires l'ardeur oratoire jusque-là dépensée au sein des réunions privées. » Mais malgré son admiration pour le comte de Chambord, il était bien résolu à placer sa candidature exclusivement sur le terrain catholique, car il demeurait catholique avant tout. « Je ne voulais point, à une heure où mes espérances monarchiques étaient pour longtemps ajournées, me couvrir d'un autre étendard. »

La pensée de sa démission toutefois le troublait, car il écrivait cette phrase dans son *Journal*, en mai 1875 : « Il faudra abandonner l'épée pour une tribune douteuse, et je ne me résoudrai pas sans peine à un parti si grave. » Il se remit à son œuvre, en attendant les circonstances. Nous le voyons inaugurer un cercle aux Batignolles, puis se rendre à Tours, parler à Nancy devant Mgr Foulon, à Orléans devant Mgr Dupanloup. L'évêque, après le déjeuner, le conduisit lui-même à la salle de réunion, « à pied, par les rues de la ville, la tête nue selon sa coutume et le bras appuyé sur le sien. » Lorsque la salle le vit entrer en tenue de capitaine de cuirassiers, elle éclata en applaudissements. « Quand j'eus fini, tous les yeux se tournèrent vers l'évêque dont on attendait la parole aimée. Lui cependant, assis, comme brisé par l'émotion, ayant fait effort pour commencer, se tut, et, inclinant sa tête entre ses mains, laissa voir qu'il pleurait. Le silence était absolu, une angoisse étreignait les cœurs. Le prélat, après un moment, parut apaisé, me remercia par une brève allocution, et l'assistance s'éloigna, profondément impressionnée. » Depuis quatre ans l'évêque d'Orléans avait dû réfléchir en voyant les progrès étonnants de cette Œuvre que tout d'abord il n'avait point paru comprendre.

De là il se rend dans le Midi d'où il revient après une tournée triomphale assister à la réunion générale de l'Œuvre à la fin de mai. L'arbre avait grandi, il abritait sous ses rameaux 130 comités, 150 cercles et 18.000 membres dont 15.000 ouvriers. Les officiers y figuraient pour la dernière fois, car bientôt des mœurs nouvelles allaient leur enlever la liberté de leurs actes et de leurs paroles. Ce fut aussi le dernier discours que M. de Mun prononça en uniforme. Mgr Pie le félicita de ses accents d'apôtre, et le 19 août, dans une homélie prononcée à l'ouverture du Congrès des comités de l'Union catholique, il y fit cette allusion :

« Grand Dieu ! quel chemin parcouru depuis les jours de Voltaire et du dix-huitième siècle expirant ! Car je ne me trompe pas : en remontant le cours des générations que j'ai connues, je trouve là, au point de jonction d'une double ascendance, le froid écrivain qui professait le matérialisme dans le livre : *De l'esprit*. Bénédiction soit à vous, vaillant apôtre des foules ouvrières !... »

On sait qu'Helvétius était l'arrière-grand-père de M. et Mme Albert de Mun.

Maintenant son parti était pris : il donnerait sa démission. Rentré à Paris au commencement de l'automne, après un congé, il fit part au général de Ladmirault de son intention de quitter l'armée pour se consacrer à l'action sociale qui devenait incompatible avec l'état militaire. Le général essaya de l'en détourner, mais il ne contestait point ses raisons. Le général de Cissey tenta aussi, mais en vain, des démarches pour le retenir. Sa démission fut enfin acceptée le 20 décembre 1875.

« Le jour où me parvint la lettre ministérielle fut pour moi rempli de mélancolie. A trente-quatre ans, j'avais derrière moi quinze années de service, pleines de souvenirs, tour à tour joyeux et douloureux ; toute ma jeunesse finissait là. La guerre avait marqué ma vie d'un ineffaçable sceau : j'en étais sorti, attaché à l'armée, bien autrement que je ne l'étais la veille, par l'espoir passionné de la revanche. Je la quittais en lui laissant une partie de mon cœur. Devant moi, s'ouvrait une route nouvelle, obscure et incertaine, dont je pressentais les difficultés et les fatigues.

« J'étais triste, mais résolu. Je me souviens que je plaçai sur mon prie-Dieu la lettre du ministre, et que je renouvelai, dans le sacrifice qu'elle faisait irrévocable, l'offrande de mes forces à la cause de Dieu. »

Voilà les années héroïques de l'Œuvre des Cercles catholiques. M. de Mun les raconte avec une grâce de forme captivante, avec amour, mais aussi avec une charmante modestie. Il ne s'y fait point valoir et ne cache rien de ses faiblesses ni de ses défauts. On voit l'orateur qui grandit peu à peu, ses inexpériences, ses lacunes qu'il comble par le travail, ses confiances naïves, ses étonnements, ses illusions, ses succès, ses triomphes ; et l'on assiste à l'épanouissement progressif de son magnifique talent. Sur son chemin il rencontrera des ennemis déclarés, comme M. de Falloux, dont la prudence libérale s'insurgeait vivement contre le mal et l'idée de la Contre-Révolution. Aussi la

cause nettement catholique fut-elle perdue dans les milieux conservateurs. Il rencontrera aussi des contradicteurs autorisés comme M. Charles Périn, qui n'accepte point la conception corporative. Mais il prend ses inspirations à Rome, qui l'éclaire, le dirige et qui même saura le reprendre : quand il affirmera ses sentiments royalistes à Vannes en 1881, sur la demande du comte de Chambord, Léon XIII déclarera qu'il ne permet point de confondre la cause catholique avec celle de la monarchie. Mais pour lui témoigner aussi sa haute estime, il lui demandera un mémoire spécial avant de publier l'Encyclique *Rerum novarum*.

Sa fidélité au Saint-Siège l'empêchera de faillir ; elle lui créera toutefois de nombreux ennemis, même parmi les catholiques. Dans le calice de la gloire il y a peut-être plus d'amertume que de miel. Mais du moins il aura attaqué la Révolution en plein cœur, il l'aura démasquée en cette phrase lumineuse : « La Révolution est une doctrine qui prétend fonder la société sur la volonté de l'homme au lieu de la fonder sur la volonté de Dieu. » Enfin il a donné à cette Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers un essor qui n'a jamais été égalé par aucune autre œuvre. Personne ne s'est dévoué autant que lui, n'a prononcé des discours aussi clairs, solides, éloquents, ne s'est plus intéressé aux besoins de la classe ouvrière. Toujours — et c'est son grand mérite — il s'est demandé s'il agissait bien suivant l'esprit de l'Eglise, et c'est ce qui donne à sa vie sa splendide unité.

QUESTIONS de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Dernièrement est mort dans ma paroisse, sans l'assistance d'aucun ministre de nulle religion, un certain monsieur, avocat très en vue. Appartenant à une famille catholique, il avait dans sa jeunesse songé à se faire prêtre et avait même reçu les Ordres mineurs, détail assez connu dans la société de notre ville, car il en parlait lui-même librement. Plus tard il s'affilia à la franc-maçonnerie, et depuis une douzaine d'années avait été nommé Grand-Maître de la secte dans ce pays. Pratiquement athée, il ne fréquentait aucune église.

On lui fit des funérailles anglicanes maçonniques : les rites maçonniques commencèrent à la maison mortuaire, puis le cercueil fut transporté au cimetière anglican, couvert des insignes maçonniques, et là, après que le ministre anglican eut fini ses oraisons, les rites maçonniques furent continués, présidés par un autre catholique pratiquement renégat et lui aussi franc-maçon.

Plusieurs catholiques, dames et messieurs, assistèrent à ces différentes cérémonies. Mais, qui plus est, le Frère Directeur de notre école et son assistant jugèrent à propos de se rendre aussi à la maison mortuaire au moment de la levée du corps, puis au cimetière où ils pénétrèrent et assistèrent en spectateurs et, je crois, en se tenant quelque peu à l'écart, aux rites protestants et maçonniques.

1° Que penser de la conduite des catholiques présents ?

2° En particulier de la conduite des deux Frères des Ecoles chrétiennes ?

Des catholiques ont fait la réflexion que la présence de ces deux religieux avait fait très bon effet et avait été aux yeux des protestants une preuve que les catholiques ne sont pas aussi intransigeants qu'on le dit.

La seule raison que pouvaient avoir les Frères pour agir comme ils l'ont fait, était la reconnaissance pour un don d'une cinquantaine de francs que leur avait fait le défunt.

Notez que nous sommes en pays de colonie anglaise, et qu'il s'agit d'un franc-maçon anglais. Ce type n'affiche pas du tout l'anticléricalisme comme le franc-maçon du continent.

R. — Nous avons traité la question de l'assistance aux funérailles présidées par les ministres hérétiques en 1895, p. 285 et s. Comme les récents *Collectanea* de la Propagande ont publié des documents que nous n'avions pas à cette époque, nous reviendrons sur cette question, qui est d'une pratique journalière dans un grand nombre de provinces.

I. Documents. — 1° *Saint-Office*, 9 déc. 1745 : « An liceat catholicis una cum missionariis associare cadavera hæreticorum quæ ad ipsorum templa deferuntur, et eorum funeri interesse cum candelis accensis ? — Resp. Non licere, id enim esset se commiscere ritibus hæreticorum [1]. »

2° Lettre du *Saint-Office* au Vic. apost. d'Algérie, 21 janvier 1751. Voici la pratique exposée dans la requête. Les catholiques et les hérétiques se font mutuellement des invitations pour la sépulture de leurs défunts, et ils assistent aux funérailles indistinctement en se conformant à la pratique suivante. Tous accompagnent le mort, mélangés les uns aux autres, jusqu'au cimetière. Quand on y est arrivé, il y a séparation totale et pendant que les rites funéraires se font selon la religion du défunt, les autres se tiennent éloignés et n'y prennent aucune part : *che ivi si allontano gli eretici dai cattolici, o li cattolici dagli eretici, nel mentre che egli uni o gli altri celebrano secondo il loro rito l'esequie et le preci.* On fait remarquer que, dans la circonstance, il s'agit d'une présence *purement civile* et que l'on ne saurait abolir cet ancien usage *sans un grave dommage* pour les catholiques.

La réponse fut que l'on pouvait continuer cet usage tant qu'il resterait dans les limites indiquées, parce qu'il n'excédait pas la simple *politesse* et ne renfermait aucune communication *in divinis* [2].

3° *Propagande*, 15 déc. 1764 : « ...3° Se è lecito ai cattolici ecclesiastici e laici accompagnare il funerale dei scismatici per mera civiltà ? — Resp. Ad 3. Dentur decreta S. C. S. Off. diei 21 martii 1746 (seu 9 dec. 1745) et 21 januarii 1751 [3]. »

4° *Saint-Office*, 13 janv. 1818, *Kentucky* :

I. An liceat interesse hæreticorum funeribus et sepulturæ ? — Resp. Ad I. Licere quotiescumque agatur de assistentia mere materiali præstita civilis officii causa, a

[1] *Collectanea*, t. I, p. 180, n. 354.
[2] *Ibid.*, p. 217, n. 379.
[3] *Ibid.*, p. 294, n. 458,3.

qua eximi nequeant catholici sine gravi damno vel periculo, dummodo nullo modo communicent in eorum ritibus et sacris cæremoniis quibuscumque.

Ne autem in praxi temere permittatur periculosa consuetudo adsistendi hæreticorum funeribus et sepulturæ, inspiciat Episcopus serioque perpendat num facile ea tolli possit, quin exinde oriantur odia et inimicitiæ hæreticos inter et catholicos, unde aliquod grave damnum catholicis sit pertimescendum. Quod si pacifice tolli nequeat, sedulo instruendi sunt catholici quibus conditionibus, quibuscumque in circumstantiis id permittatur. Nimirum permittitur ut dictum est : 1. Sola præsentia materialis præstita civilis officii causa : ea igitur conditione ut catholici nullum se actum religionis ac religiosi cultus et ritus præstare intendant. — 2. Permittitur in casu quo ab ea eximi nequeant sine gravi damno vel periculo ; quæ circumstantia non adest ubi quis nullum sibi damnum vel periculum alias imminere sciens, proprio lubitu et electione interesset, nullo adstrictus civilis officii debito. — 3. Permittitur denique ea conditione ut nullo modo communicent in sacris cum hæreticis ; igitur nec simul orare, neque in eorum ritibus immiscere debent, nec luminaria deferre, neque pro defuncti anima suffragia persolvere [1].

5º *Saint-Office*, 30 juin et 7 juillet 1864, *Smyrne :*

I. Si puo permettere ai cattolici di accompagnare i funerali degli eretici sino alla porta della chiesa ? — Resp. Ad I. Dummodo catholici comitantes funera hæreticorum aut schismaticorum usque ad januam cœmeterii, meram præsentiam materialem exhibeant, civilis honoris causa erga defunctos, nec se immisceant ritibus hæreticorum, nec luminaria deferant, nec pro defuncti anima suffragia persolvant, tolerari posse [2].

6º **Instruction du *Saint-Office* du 3 janv. 1871 à l'archevêque de Corcyre :**

...2. Si quando necessitas cogat catholicos ad acatholicorum funera comitanda, sedulo advertendum est id solum licere, quotiescumque agatur de præsentia materiali præstanda civilis officii causa, a qua eximi nequeant catholici sine gravi damno vel periculo, et dummodo nullo modo communicent in eorum ritibus ac sacris cæremoniis quibuscumque. Hisce itaque adhibitis conditionibus, consuetudo adsistendi acatholicorum funeribus et sepulturis, si quando nec facile tolli posset nec quin exinde oriantur odia et inimicitiæ catholicos inter et acatholicos, tolerari potest [3].

7º Lettre de la *Propagande* du 3 mai 1876. — Le Vicaire apostolique d'Egypte demandait si l'on pouvait permettre aux jeunes élèves des écoles mixtes d'assister aux funérailles des enfants hérétiques ou des membres de leurs familles. On lui communique les décrets nos 727 et 1257 et on lui trace les règles de conduite suivantes :

a) Le Vicaire apostolique doit employer tous les moyens en son pouvoir pour abolir l'usage en question ;

b) Dans les cas particuliers où il ne pourrait pas, sans des inconvénients sérieux, empêcher cette assistance, il peut la tolérer ;

c) Il faudra alors prévenir les maîtres et les maîtresses pour que l'on explique aux élèves la nature de cette assistance, qui est purement de politesse et ne comporte la participation à aucun acte religieux ;

[1] *Ibid.*, p. 428, n. 727.
[2] *Ibid.*, p. 692, n. 1257, 1.
[3] *Collectanea*, t. II, p. 42, n. 1362, 2.

d) Il est toujours défendu d'assister aux obsèques *purement civiles*, dans lesquelles, par ostentation ou mépris de la religion, on a exclu à dessein l'intervention du prêtre ou du ministre du culte [1].

II. Solution. — Elle est facile à tirer après cette énumération des diverses circonstances qui peuvent légitimer l'assistance aux funérailles célébrées par des hérétiques.

L'Eglise la tolère quand on ne peut s'y refuser sans de graves dommages pour les particuliers ou pour la communauté, et elle la défend dans les autres cas.

Ici, ni les catholiques, ni les religieux ne pouvaient alléguer une cause sérieuse pour légitimer leur présence aux funérailles de cet avocat. Ils ont donc violé une loi qui oblige *sub gravi*.

Ont-ils commis une faute ? — C'est affaire de bonne foi et à régler avec le confesseur, qui doit, pensons-nous, les instruire de la législation ecclésiastique.

Q. — Que pense l'*Ami du Clergé* de l'opinion suivante ?

L'Extrême-Onction est comme un second baptême, ayant quant au péché et à la peine du péché absolument les mêmes effets que le baptême proprement dit ; de sorte que le chrétien qui reçoit l'Extrême-Onction avec les dispositions requises, c'est-à-dire avec une contrition au moins imparfaite, va directement au ciel. — De plus, l'Extrême-Onction peut très probablement être administrée plus d'une fois dans la même maladie, quand le même danger de mort dure.

R. — I. L'Extrême-Onction est un sacrement des vivants. Le malade qui est coupable de péché mortel ne peut la recevoir sans en avoir été absous par le sacrement de Pénitence. Au lieu de trouver dans l'Extrême-Onction le moyen d'être purifié de ses péchés, le malade qui se saurait en état de péché mortel et refuserait de se confesser avant de la recevoir, ne ferait qu'ajouter à ses péchés précédents un nouveau péché de sacrilège. Voilà déjà au moins une restriction à introduire dans l'opinion que nous signale notre correspondant.

Quand la confession est impossible, le malade en est dispensé tant que dure l'impossibilité pour lui de se confesser ; il peut recevoir validement l'Extrême-Onction et la rémission de ses péchés, même de ses péchés mortels, selon l'opinion commune. Mais le précepte de la confession persévère ; le malade justifié sans confession par l'Extrême-Onction quand la confession lui était impossible, reste tenu de se confesser s'il en recouvre la possibilité. Ses péchés ne lui sont conséquemment pas remis comme dans le baptême, après lequel il n'y a plus à confesser les péchés précédents. Seconde restriction.

Le baptême est institué directement et formellement pour la rémission des péchés, du péché originel principalement, puis des péchés actuels. L'Extrême-Onction est instituée directement pour

[1] *Ibid.*, p. 96, n. 1455.

le soulagement de l'âme et du corps des malades en danger de mort, pour enlever les restes des péchés, c'est-à-dire, non pas les péchés eux-mêmes, mais les traces fâcheuses qu'ils ont laissées dans l'âme, et pour diminuer les peines temporaires qui resteraient à subir. Si, conformément au texte de saint Jacques : *Si in peccatis sit, remittentur ei,* nous devons croire que l'Extrême-Onction remet les péchés, nous devons aussi reconnaître, avec tous les théologiens, que cet effet est accidentel et indirect, quelle que soit d'ailleurs la manière de l'expliquer. Voilà une troisième restriction qui n'est pas sans importance.

Etant ainsi établi qu'on ne peut assimiler complètement l'Extrême-Onction au Baptême, voyons si au moins l'Extrême-Onction reçue avec les dispositions qui en assurent la validité, produit le même effet de purification que le Baptême; si celui qui a validement reçu l'Extrême-Onction est, par le fait même, assez purifié pour pouvoir entrer immédiatement au ciel, comme il en serait du baptisé qui mourrait immédiatement après son baptême.

Il faut bien peu de la part du malade privé de ses sens pour la validité et l'efficacité de l'Extrême-Onction : du côté de l'intention, une intention virtuelle de le recevoir ; du côté de la disposition, une attrition du péché qui peut, elle aussi, n'être que virtuelle. — Avec des dispositions analogues, sauf que l'intention doit être plus formelle, le Baptême efface tellement les péchés et remet si complètement toutes les dettes que rien n'empêche plus le baptisé d'entrer au ciel : « In renatis enim nihil odit Deus : quia nihil est damnationis iis qui vere consepulti sunt cum Christo per Baptisma in mortem... ita ut nihil prorsus eos ab ingressu Cœli remoretur. » (Conc. Trid., *De Pecc. orig.*, can. 5). La raison en est que l'effet du Baptême est d'appliquer au baptisé toute l'efficacité de la mort du divin Sauveur. — Il n'en est pas nécessairement de même dans l'Extrême-Onction. La rémission des péchés ne s'y obtient qu'indirectement, en tant que les péchés sont un obstacle à ce qui est l'effet direct du sacrement, par conséquent dans la mesure nécessaire pour que le malade puisse être soulagé dans son âme et dans son corps et assuré d'une bonne fin à l'aide de la grâce et des secours que lui procure la réception du sacrement. Or, cet effet est suffisamment procuré, quant à la substance, par la rémission des péchés mortels, par les grâces qui fortifient l'âme contre les dernières luttes, par l'assoupissement des passions et des vices, sans qu'il soit nécessaire que toute faute même légère soit effacée, que tout reste de peine soit entièrement remis. S'il reste quelque faute à effacer, quelque peine à subir, ce n'est point parce que le sacrement de l'Extrême-Onction manquerait d'efficacité, mais parce que les dispositions imparfaites du malade feraient obstacle à sa complète efficacité. On comprend en effet qu'un malade qui est depuis longtemps dans le péché, sans en avoir fait aucunement pénitence, et qui n'apporte à l'Extrême-Onction qu'une pénitence imparfaite implicitement contenue dans le désir de ne pas mourir sans avoir reçu les sacrements, ne soit pas dans les conditions voulues pour recevoir de ce sacrement toute la purification que celui-ci pourrait lui procurer si ses dispositions étaient meilleures. Il est donc encore évident qu'on ne peut assimiler l'Extrême-Onction au Baptême quant à l'effet produit.

Nous avons supposé chez le malade les dispositions rudimentaires qui suffisent à assurer la validité et les effets essentiels de l'Extrême-Onction : nous devions procéder ainsi parce que, s'il est dans la nature de ce sacrement qu'il produise une justification parfaite, l'effet doit être obtenu dès lors qu'il est validement reçu, fût-ce avec le minimum de dispositions. — Mais, dira-t-on, si les dispositions du malade ne laissent rien à désirer, que son attrition s'étende à toutes ses fautes même légères, que son âme soit débarrassée de toute attache à la vie et aux biens périssables, qu'il n'y ait en lui plus rien qui sente l'*aversio a Deo* et la *conversio ad creaturas*, l'Extrême-Onction n'aura-t-elle pas pour effet de le purifier tellement qu'il ne lui reste plus ni faute à expier ni peine à subir, tellement qu'il soit dès lors en é at d'entrer immédiatement au ciel? Nous répondrons, sans la moindre hésitation, affirmativement : la grâce du sacrement, ne rencontrant chez le malade aucun obstacle, opère selon toute son efficacité. Si c'est ainsi qu'il faut entendre, dans la formule qui nous est signalée, l'expression « *avec les dispositions requises*, » nous sommes entièrement d'accord avec le docte professeur qui enseigne cette opinion. Notons seulement que l'Extrême-Onction n'est pas seule à jouir de ce pouvoir de justification parfaite : l'absolution reçue avec des dispositions convenables, l'acte de charité conçu avec assez de perfection pour détacher entièrement l'âme de toute *conversio ad creaturas*, produisent une telle purification de l'âme et lui assurent de la part de Dieu un pardon si complet que rien ne l'empêche alors d'entrer directement au ciel. Il en est ainsi du martyre et, pense-t-on, de la profession religieuse faite avec des dispositions parfaites.

II. Peut-on administrer plusieurs fois l'Extrême-Onction dans la même maladie quand le même danger dure sans intermission ? — Tout ce qu'on peut répondre, c'est que le Concile de Trente y est contraire : « Quod si infirmi post susceptam hanc unctionem convaluerint, iterum hujus Sacramenti subsidio juvari poterunt, cum in aliud simile vitæ discrimen inciderint. » (Sess. XIV, *De Extr. Unct.*, cap. 3).

Il est vrai que le Concile dit, sous forme positive, qu'on peut l'administrer dans un nouveau danger après une convalescence, mais ne définit pas, sous forme négative, qu'on ne peut la réitérer dans le même danger. Mais il ne semble pas qu'on puisse s'autoriser de cette absence de prohibition formelle pour prétendre qu'on n'irait pas

contre la pensée du Concile en affirmant la possibilité d'administrer plusieurs fois l'Extrême-Onction dans le même danger. Le Concile, en effet, traitant *ex professo* de l'administration de ce sacrement et déclarant ce qui est permis, fait suffisamment connaître ce qui ne l'est pas : il n'y a de permis que ce qui est donné comme permis; le reste ne l'est pas.

Si l'Extrême-Onction pouvait être réitérée dans le même danger de mort, comment le Concile ne l'aurait-il pas déclaré ? Comment n'aurait-il pas dit après combien de temps et à quelles conditions on pourrait l'administrer de nouveau ? Il a d'ailleurs donné une réponse précise à la question en disant qu'on peut réitérer l'Extrême Onction au même malade s'il y a eu convalescence et qu'il soit de nouveau en danger de mort.

Toutefois il peut rester quelque doute à ce sujet si l'on tient compte de la phrase qui précède : « Declaratur etiam esse hanc Unctionem infirmis adhibendam, illis vero præsertim, qui tam periculose decumbunt, ut in exitu vitæ constituti videantur. » On pourrait croire que l'Extrême-Onction peut être administrée à des *malades*, sans qu'il y ait danger de mort constaté ou probable; on pourrait conclure qu'il n'y a pas à tenir compte de ce danger pour la réitération de ce sacrement. Mais cette interprétation n'est pas reçue dans l'Eglise. Nous en avons la preuve dans le texte du *Rituel Romain* : « Debet hoc Sacramentum infirmis præberi, qui tam graviter laborant, ut mortis periculum imminere videatur. — In eadem infirmitate hoc Sacramentum iterari non debet, nisi diuturna sit ; ut si, cum infirmus convaluerit, iterum in periculum mortis incidat. » En face d'une prescription aussi catégorique, aucune probabilité, aucune persuasion subjective ne saurait permettre de réitérer l'Extrême-Onction dans la même maladie, s'il n'y a eu convalescence suivie d'un nouveau péril de mort.

Q. — Tanquerey expliquant, n. 474 la pleine advertance requise pour tout péché mortel, a-t-il bien saisi la doctrine du « Vieux Moraliste » ? Ne contredit-il pas tous les auteurs enseignant que l'advertance confuse suffit pour le péché mortel ?

R. — Tanquerey a très bien saisi la doctrine du Vieux Moraliste et il ne contredit pas le moins du monde l'enseignement commun des auteurs. L'advertance, dans cette question, est la conscience du bien ou du mal moral à commettre. Ne pas confondre l'advertance *in confuso*, vague, avec la vision ou prévision intellectuelle *in confuso* du mal moral dans son espèce ou dans les conséquences virtuelles plus ou moins prochaines du volontaire indirect. On peut avoir une advertance actuelle, précise du mal avec une vision *in confuso* de ses détails, de ses caractéristiques, de ses conséquences. Tout péché mortel doit être « précis » par rapport à ce que le Vieux Moraliste appelle péché « vague », et la précision consiste dans la pensée subjective actuelle nette d'un mal grave à faire, encore qu'il plane plus ou moins de *confusion* (terme opposé à *distinction) ex parte objecti* sur les circonstances et notes spécificatives de l'immoralité qui est en cause. Les formules de Tanquerey sont exactes, quoique peut-être pas assez développées en un point pratiquement aussi important.

Q. — En présence d'opinions différentes émises par des théologiens, d'ailleurs très autorisés, de part et d'autre, sur la manière d'entendre et d'appliquer tel ou tel principe de morale, peut-on *tuta conscientia* suivre celle de ces opinions qui favorise le plus la liberté et sa manière de voir personnelle, même pour *cette seule raison* qu'elle est plus conforme à nos idées ?

Peut-on, par conséquent, agir de même, dans la conduite privée, en présence de deux directeurs de conscience également bons, mais donnant un conseil absolument différent, au sujet d'une grave détermination à prendre : l'un conseillant tel parti à prendre, l'autre ne le conseillant pas, bien au contraire ?

R. — Votre question présente deux hypothèses différentes : la première vise les *opinions*, la seconde les *directeurs* qui ne s'accordent pas. Il faut deux réponses distinctes.

Ad I. Oui, l'on peut, même pour le motif d'intérêt personnel, suivre de deux opinions solidement probables, celle que l'on veut. Elles sont probables, donc honnêtes, et permises, sans péril de péché, toutes les deux. Le motif personnel qu'on y ajoute dans son choix — la faveur de la liberté — peut n'être pas en soi très relevé ; il n'est pas mauvais cependant, ni à priori condamnable. Il ne change donc rien à la moralité propre de l'opinion, laquelle, par supposition, est censée admissible et licite en elle-même.

Ad II. Quand il s'agit de *personnes* d'avis différent, le problème est un peu plus délicat. La probabilité suffisante d'une opinion est chose objective, encore relativement facile à établir, au moins par argument d'autorité. Il est plus difficile de se faire un jugement sur la valeur prudentielle, également reposante, de deux juges qui opinent en sens contraire. C'est là qu'il faut surtout craindre de n'obéir dans son choix qu'à des motifs d'intérêt personnel insuffisants. Si cependant, en toute loyale information de conscience, l'on a des motifs objectifs de tenir pour également (ou à peu près) autorisée et digne de confiance la direction des deux confesseurs, rien n'empêche, comme ci-dessus, de s'adresser à celui qui, pour des raisons très subjectives, plaît davantage.

Q. — Quelles sont les limites dans lesquelles le curé peut intervenir dans la concession par ses vicaires de la communion fréquente ou quotidienne ?

Un curé peut-il défendre à ses vicaires d'accorder la communion fréquente ou quotidienne à toute une classe de personnes, à des enfants qui ont fait leur première communion, sous prétexte qu'ils ne sont pas suffisamment instruits ? Et que faire si le curé ne s'inquiète nullement de leur donner cette instruction qu'il prétend leur manquer ?

R. — Pour les adultes, le confesseur est seul juge des avis à donner aux fidèles en matière de